

L'Arvezan

Bulletin municipal
de Sainte Marie d'Alvey



Bonne année 2016 !

N°28 • Janvier 2016

2015 en photos



	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										



Verticalement :

- 1 : Retomber.
- 2 : Désignés. Hésiter.
- 3 : Elles sont parfois blanches. Bonne gardienne.
- 4 : Colore en jaune. Ordre de sortie.
- 5 : Enlève. Pince
- 6 : Se trouve dans les phrases négatives. Fait faire la grimace.

Mots croisés

Horizontalement :

- I. Les dernières élections
- II. Il en existe trois au niveau local
- III. Vénération immodérée. Possessif
- IV. Orateur grec. Fleuve d'Afrique
- V. De nombreux siècles. Evêque qui baptisa Clovis
- VI. Intercalai. On attend la suite...
- VII. Sied. Pénétré profondément
- VIII. Scie. Amas
- IX. Répète
- X : Brame. Pays

- 7 : Ancien groupement de colonies françaises.
- Coordonnées bancaires. Gentil monstre.
- 8 : Phonétiquement prénom. Des nôtres. Note qui n'est plus chantée.
- 9 : Evalué. N'a pas de frontières.
- 10 : Ont peut-être la grippe ?

LE MOT DU MAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

L'année 2015 vient de s'achever, avec une douceur inhabituelle pour un mois de décembre, et si nous avons passé Noël au balcon, qu'en sera-t-il de Pâques ?, le proverbe sera-t-il vérifié ?

L'année 2015 a été une année tragique, surtout pour tous ceux qui ont été touchés par les attentats de Paris début janvier ou en novembre. Nous sommes tous saisis d'effroi devant la barbarie de ces terroristes et espérons que les décideurs politiques sauront prendre les bonnes décisions afin d'assurer la sécurité des citoyens de tous les états du monde.

Les vagues de migrants, fuyant les conflits de leurs pays en guerre, continuent de frapper aux portes de l'Europe qui tente difficilement de faire face et qui a tendance à refermer ses frontières. Elle va devoir s'attaquer aux causes qui mettent tous ces malheureux sur le chemin de l'exil.

L'année 2015 a été aussi une année d'élections :

Election Départementale nouvelle formule, en mars. Trois anciens cantons sont devenus le Canton du Bugy Savoyard.

Election Régionale en décembre, où Rhône Alpes et Auvergne ont fusionné et deviennent la deuxième Région économique de France après l'Île de France.

Au sein du conseil municipal, le travail a été fécond. Vous trouverez nos actions menées dans les comptes-rendus de conseils du bulletin.

Nous avons finalisé la restructuration de la forêt communale, en créant une parcelle d'un seul tenant. Afin de pouvoir exploiter le bois, nous avons créé deux nouveaux chemins que nous pourrions prolonger si besoin est.

Le dernier recensement nous apprend que nous ne sommes plus que 126 habitants à qui je souhaite une excellente année 2016.

Je remercie Denise et Laurent pour leur implication, au service de nos concitoyens, ainsi que toute l'équipe municipale, avec qui j'ai plaisir à travailler.

Je garde espoir que l'année 2016 soit moins traumatisante que 2015 et que chacune et chacun d'entre nous puissent s'épanouir dans un monde apaisé.

Gaston Arthaud-Berthet

Sommaire

2015 en photos	P2
Jeux	P2
Etat-civil	P3
Vie associative	P4
Histoires d'ici et d'ailleurs	P6
Championnats du monde d'Aviron, musée Faure	
Vie des écoles	P8
Patrimoine naturel : La forêt, le marais de la Crusille	P9
Vie pratique	P10
Défricillateur, Ordures ménagères, ligue contre le cancer	
OPAH	P11
Une idée de recyclage	P12
La météo de 2015	P12
Compte-rendus des conseils municipaux	P13
Les comptes 2015	P17
Aménagement du territoire : SCoT, réforme territoriale	P18
Solutions des jeux	P18
Informations pratiques	P20



Etat civil

Naissances

Garwin GARET né le 1er novembre 2015 au foyer de Béatrice BREGENT et Guillaume GARET, domiciliés 610 route de St Genix

Inhumations

Christiane ARTHAUD-BERTHET née ROCHE, 69 ans, décédée à CHAMBÉRY (Savoie) le 9 juin 2015, domiciliée 980 route de Rochefort

Christiane FANCINELLI, 59 ans, décédée à NOUMEA (Nouvelle-Calédonie) le 9 juillet 2015, domiciliée 320 route de Novalaise

Irène ARTHAUD-BERTHET née DREVET, 91 ans, décédée à YENNE (Savoie) le 23 décembre 2015, domiciliée 15 chemin de Truison



Activités de Sainte-Marie animation • Année 2015

Tirage des Rois du 18 Janvier

Tradition oblige, nous nous sommes réunis autour de succulentes galettes et couronnes pour fêter les Rois, premier moment festif de l'année ; les reines et rois furent honorés dignement. Sainte Marie Animation vous remercie de votre présence.

Loto Bugnes du 7 février

Le loto s'est déroulé comme prévu, sans souci météo. Ce fut une soirée formidable, beaucoup de monde, les heureux gagnants satisfaits car les lots étaient exceptionnels. Le vol en montgolfière a été gagné par un habitant de St Genix sur Guiers, le cokeo par une arvezane, et le jeu enfant par un habitant de Ste Marie. A l'entracte la vente des bugnes et la petite restauration furent très appréciées. Nous avons fait des heureux et nous les retrouverons avec plaisir au prochain loto.

Choucroute du 8 Mars

Cette année la journée choucroute a été une nouvelle fois très réussie car excellente et copieuse. Nous avons eu une belle ambiance et l'après-midi s'est terminée par la belote pour les uns, une promenade pour d'autres ou juste quelques conversations entre nous pour le plaisir de passer un bon moment, ce qui est le but de Sainte Marie Animation.

Concert du 27 juin

Un concert de musique classique a été présenté par Sainte Marie Animation à l'église de Sainte Marie d'Alvey. Préparé par Monique Aubier, un programme varié fut joué par 2 pianistes virtuoses, le Duo Eva, qui ont fait résonner les voûtes de l'église, ainsi que par le Cercle philharmonique de Chambéry dont les voix harmonieuses ont enchanté le public venu nombreux pour cette première dans notre commune. En 2016, le 11 juin cette manifestation sera renouvelée avec un

trio de marimbas qui jouera Bach. Nous espérons que vous réserverez cette soirée.

Repas du 22 août 2015

Suivant une tradition bien établie maintenant, nous nous sommes d'abord retrouvés autour de l'apéritif. Ensuite salade niçoise et tajine de poulet ont été appréciés de tous. Des palets de dame faits maison accompagnaient une glace bienvenue en cet été caniculaire. Ce fut une soirée très conviviale pour tous les participants.

Repas des adhérents du 11 octobre 2015

Tous les adhérents de l'association étaient invités le dimanche à midi. Après une bonne salade verte du terroir, les diots au vin blanc furent servis avec des crozets. Fromages et pêche Melba terminèrent ce repas. L'après-midi, plusieurs équipes ont joué à la belote. D'autres ont profité de cette rencontre pour échanger des nouvelles et se donner rendez-vous lors des prochaines manifestations de l'association.

Loto du 7 novembre

Nous avons terminé l'année avec le loto qui a attiré un public nombreux et motivé pour participer et surtout pour gagner. Dans une ambiance très détendue, les jeux se sont enchaînés avec de nombreux gagnants. Le jambon est parti sur Rochefort, la smartbox sur Ste Marie d'Alvey et la télévision à Novalaise puisque la gagnante est Mme Noëlle Faron habitante de cette commune. Quant au jeu enfant, Maël est reparti avec l'enceinte bluethooh et d'autres enfants ont gagné les jeux de société proposés.

Sainte Marie Animation vous remercie pour votre participation aux manifestations proposées en 2015 et souhaite que celles de 2016 vous réjouiront.



Association Transculture Mandrin

Forte aujourd'hui de ses deux années d'existence, l'association Transculture Mandrin continue de promouvoir les différentes composantes du « Projet Mandrin ».

1. Le concours de vidéos, dessins et textes sur le thème de Mandrin favorisera l'émergence de véritables talents.
2. Le documentaire historique « 1725-1755-Les années Mandrin » dont la qualité a frappé non seulement les amateurs mais aussi les professionnels reste un élément clé qui est même utilisé comme base pour des conférences tout en restant à la portée de tous.
3. Le « Daily Rebelle » permet de faire plus ample connaissance avec des proches du projet résidant dans la région. En consultant le site, vous pouvez déjà y découvrir un restaurateur, un éleveur,

un collectionneur, un musicien. D'autres rebelles suivront...
 4. Le tournage du teaser fin septembre fut un moment fort, l'animation créée dans le village étant tout à fait inhabituelle. Des comédiens, des techniciens, des cinéastes, des chevaux, des camions, du matériel imposant, rien ni personne ne passa inaperçu...
 5. Le quizz « Les Terres de la Légende » permet chaque dimanche avec le Dauphiné Libéré depuis le 22 novembre de partir sur les traces de Mandrin et de gagner des cadeaux dont le Trésor du contrebandier, c'est-à-dire 3000 € en pièces d'or ! Une occa-

sion de tester vos connaissances et de les approfondir pendant 12 semaines.

Tous ces composants créatifs enrichissent l'univers du long métrage fiction « Mandrin contrebandier et rebelle » qui devrait se tourner dès que le financement sera assuré. Chacun à son niveau peut consulter le projet. En consultant le site projetmandrin.com, vous saurez comment parrainer un personnage par exemple. Précisons que A.T.M. est une association culturelle habilitée à délivrer des reçus en vue de bénéficier de réductions d'impôts.

IMAGES DE TOURNAGE



Du 20 au 23 septembre, l'Association Transculture Mandrin - dont le siège est au 300 Chemin des Côtes à Ste Marie d'Alvey - a débarqué en force pour le tournage du teaser du long métrage à venir « Mandrin, contrebandier et rebelle ». Le « teaser » est une forme courte de une à 4 minutes, tourné avec quelques uns des acteurs du film et destiné à donner une idée de l'univers, de l'esprit et l'esthétique de ce que sera le long métrage, ceci pour achever de convaincre les financiers...
 Monsieur Gaston Arthaud-Berthet et

son conseil municipal avait mis gracieusement la salle de la mairie à la disposition de l'équipe, ce qui a permis aux maquilleurs, coiffeurs, aides costumiers de disposer d'un espace vaste et confortable, transformé également en cantine conviviale à l'heure des repas pour accueillir la trentaine de participants. Cette étape de travail a aussi fédéré de nombreuses énergies locales venues nous prêter main-forte durant ces quatre jours intenses, qu'elles en soient ici remerciées ! Plus que jamais notre devise a pris tout son sens : « Cette aventure, c'est aussi la vôtre » !



Championnat du monde d'aviron 2015

Lac d'Aiguebelette 30 Août . 6 Septembre

EXPÉRIENCE DE BÉNÉVOLE



On m'a beaucoup posé la question : "Quelles étaient les différences par rapport à la dernière fois?"

Il y avait bien sûr beaucoup de différences. Dix-huit années ont passé – entre août 1997 et août 2015. Le monde a changé ; les moyens de communications sont différents. En 1997, les téléphones étaient fixes, on utilisait des téléphones publics. Les messages étaient écrits sur du papier et les réunions étaient face à face. Aujourd'hui, presque tout le monde a un ordinateur ou au moins en a accès. Les téléphones sont mobiles et prennent des photos et des films. Il y a un nouveau vocabulaire: laptop, i-phone, tablette, aps et e-mail...

Ce qui n'a pas changé, c'est la réponse des Savoyards et des habitants des départements voisins face à des événements sportifs internationaux. Rien ne les arrête : les centaines de bénévoles (presque 700 cette fois-ci) sont toujours prêts à faire bon accueil, à travailler de longues heures, sans paiement, toujours aimables, souriants, efficaces et toujours heureux de faire partie de l'évènement. Les bénévoles, peu importe leur âge (beaucoup d'entre eux trop jeunes pour se souvenir des derniers championnats du monde), sont heureux et serviables lors de toutes les tâches : aider au restaurant, ranger et nettoyer après les repas, diriger les voitures et les cars dans les parkings, vider les poubelles plusieurs fois par jour pour aider à maintenir la propreté du site, ramasser des déchets, faire passer des

messages, donner des informations. Ma femme Mary et moi avons reçu beaucoup de remerciements mais les plus méritants étaient ceux comme Maguy, Manu, Claude et leurs collègues, invisibles mais dévoués, travaillant dans les coulisses pour fournir aux entraîneurs et aux chefs d'équipes les imprimés avec les résultats des courses et les programmes et horaires du lendemain – toujours aussi vite et précis que possible. Partout où l'on regardait, on voyait des preuves d'engagement et responsabilité.

L'organisation était superbe et était clairement bâtie sur l'expérience non seulement de 1997 mais aussi plus récemment sur la mise en place de la coupe du monde d'aviron en juin l'année dernière. Cependant, il est difficile de ne pas sous-estimer l'ampleur de la tâche de recrutement des bénévoles si longtemps en avance, pour certains plus d'un an. Après ce recrutement, il fallait attribuer à chaque personne une responsabilité précise adaptée à chaque personne et qui lui plairait. Toute cette planification a porté ses fruits. On a tous pris à cœur nos rôles dans l'équipe, une équipe aussi unie à notre façon que les rameurs dans leurs équipes d'athlètes, entraîneurs et physiothérapeutes.

Il est difficile de distinguer un groupe de bénévoles parmi le tout. Le fonctionnement calme et professionnel d'une organisation cache le travail et dévouement des organisateurs; comme des cygnes sur

le lac, sereine et calme sur la surface mais pagayant comme des dingues en dessous de l'eau. Il faut que les réponses à chaque demande soient naturelles et, en même temps, il faut tenir le coup malgré peu de sommeil, gérer de longues conversations téléphoniques, des réunions et des urgences inattendues. Je ne peux plus compter combien de fois des entraîneurs et chefs d'équipes nous ont demandés de faire passer des remerciements et les commentaires aux responsables. «Mieux que jamais» était une phrase entendue très souvent à la fin des championnats quand les autocars des équipes partaient pour la dernière fois vers leurs hôtels.

Ceci donne une bonne image de Cindy et son petit groupe de quatorze bénévoles qui devaient gérer le flux d'informations de tous les jours, ainsi que les urgences de toutes sortes, tout en organisant le logement et le transport, local et international, n'oubliant leur rôle de bureau d'information pour des questions de visas étrangers, horaires de vols, accès aux ordinateurs et objets trouvés.

Et pour finir en beauté, il y a Aiguebelette même, le cadre pour tout l'évènement... Malgré les controverses au sujet des changements de parcours et des effets possibles de ces changements sur la nature, le lac d'Aiguebelette a donné son accueil habituel, si chaleureux, si rayonnant à des milliers d'athlètes, entraîneurs, bénévoles et spectateurs. Certains parmi eux connaissaient et appréciaient déjà le lac ; d'autres l'ont vu, ont ressenti l'ambiance et admiré la beauté de son cadre pour la première fois.

Je crois que ma femme Mary et moi ne sommes pas les seuls à être fiers d'avoir été 'de l'équipe' et espérer ne pas devoir attendre encore dix-huit ans pour participer de nouveau. ■

Norrie HEARN

traduction faite par Roisin DAMM



Le Musée Faure



Situé à Aix-les-Bains, le Musée Faure est à découvrir. C'est grâce à un pharmacien, Jean Faure (1862-1942), que nous pouvons aujourd'hui y admirer environ 200 œuvres impressionnistes et post impressionnistes.

Président de la Société pharmacologique française et fabricant de l'élixir «Bonjean» qui fit sa fortune, Jean Faure, bien conseillé par André Schoeller l'un des grands experts d'art des années 1930, acquit au fil des ans de véritables trésors. A sa mort, il légua à Aix sa riche collection de peintures et de sculptures. En 1949 la ville décida d'ouvrir un musée dans la belle «Villa des Chimères» du docteur Faure. Aujourd'hui ce musée possède la deuxième collection de France de peintures impressionnistes. On peut y admirer des œuvres de Bonnard, Cézanne, Pissaro, Sisley, Fougère et tant d'autres peintres exceptionnels. Les sculptures et les dessins de Rodin sont particulièrement extraordinaires. Plus de 30 œuvres de ce sculpteur y sont exposées.

La reconstitution de la chambre que Lamartine occupait à la Pension Perrier pendant ses séjours aixois est très émouvante. C'est en effet à Aix-les-Bains que le poète écrivit l'un de ses plus célèbres poèmes «Le lac»

Le Musée présente également une petite collection de porcelaines, de faïences et de verreries.

Et avant de quitter le Musée Faure, il ne faut pas omettre de se promener dans le jardin où figurent plusieurs sculptures dont une statue d'Alfred Boucher et une autre de Marc Vallet. ■

Muriel Quencez.

Les enfants de Sainte-Marie d'Alvey sont scolarisés à Rochefort en maternelle et à Avressieux en élémentaire. Ces 3 communes forment un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI).



1



4



2



5



3



6



7

Ecole d'Avressieux

- 1. Les 39 élèves de l'école au complet du CP au CM2 accompagnés de leurs maitresses
- 2. Quand les élèves pratiquent l'EPS dans la cour.
- 3. La mairie a effectué des travaux de mise à niveau de la cour de l'école durant les vacances.

- 4. Dans le cadre d'un projet culturel en lien avec les écoles de Belmont, Champagneux et le collège La Forêt, les élèves de CM ont pu assister à un spectacle du duo « Léger Sourire ».
- 5, 6 et 7. Hommage des élèves aux victimes des attentats du 13 novembre.

La cantine scolaire

Depuis quelques années, les repas de la cantine scolaire sont fournis par la cuisine centrale du Foyer Logement « Les Terrasses ». Au fil des années, cet établissement a acquis une véritable expérience dans le domaine de la préparation des repas pour les enfants. La volonté clairement affichée du CCAS de St Genix et du Directeur du Foyer Logement est de fournir des repas de qualité aux enfants. En effet, ils considèrent que l'éveil des plus jeunes au goût est

essentiel, car celui-ci conditionne les habitudes alimentaires des enfants à l'âge adulte. Les menus sont établis selon les recommandations du GERMEN (Groupement d'études des marchés en restauration collective et de nutrition). Les règles d'hygiène ainsi que la traçabilité des produits sont également des préoccupations de tous les instants. Depuis quelques années, un partenariat a été engagé avec des agriculteurs locaux (notamment Jean-Michel Guicherd d'Avressieux) ainsi qu'avec la chambre d'agricul-

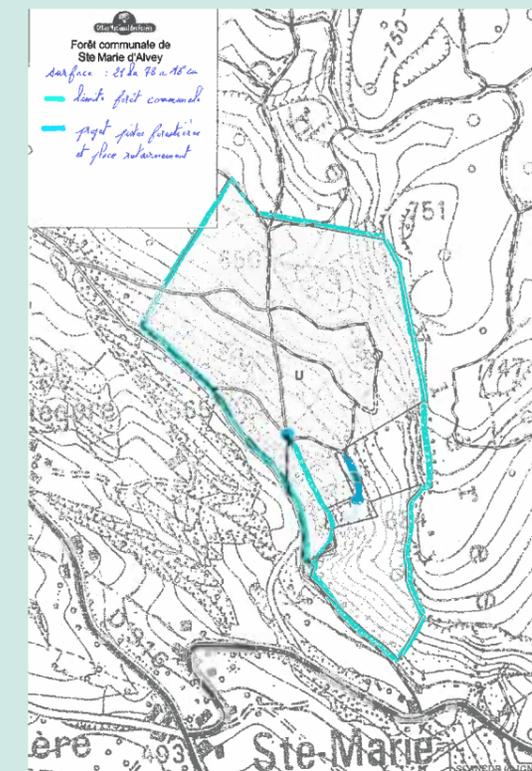
ture de Savoie. Les légumes sont cultivés dans le cadre d'une agriculture raisonnée. La qualité et la fraîcheur des produits sont au rendez-vous. Il convient de noter malgré tout que les besoins étant très importants, la production locale ne suffit pas. L'échange quotidien d'informations avec notre personnel communal permet au chef de cuisine de limiter les éventuels dysfonctionnements, et également d'être au plus près des souhaits des enfants, tout en respectant les recommandations alimentaires.

Nouvelles de la forêt

Récemment la commune a créé sur son territoire la construction de 2 pistes forestières, au niveau des bois communaux, ceci en vue de rendre exploitable cette partie de la forêt. Suite à une réunion du conseil municipal en date du 15 juin 2015 et après avoir délibéré celui-ci décide de confier la maîtrise d'œuvre du dossier « création de pistes forestières » à l'ONF. En effet la commune souhaitait faire réaliser une construction de pistes forestières dans le nouveau soumis de la forêt communale afin de rendre exploitable cette partie de la forêt, la commune restant maître d'ouvrage de la réalisation du projet.



Ces travaux consistent à la création de deux pistes d'une largeur de 3 mètres sur une longueur totale de 390 mètres ainsi que deux places de retournement. La première piste part depuis le réservoir et longe la nouvelle plantation de feuillus, elle se prolonge en prenant un début de piste pour rejoindre ensuite la piste du haut. Cette piste située en bas du bois, permet de faire une protection au-dessus de la plantation pour la sortie des arbres à venir, une place de retournement sera faite au croisement de la piste déjà existante (longueur 205 mètres). La deuxième piste part dans le virage où se situe déjà une amorce de piste, elle part au niveau d'un gros rocher et descend jusqu'au niveau d'une petite plateforme où sera réalisée la place de retournement (longueur 109 mètres). Après consultation faite par le maître d'ouvrage auprès de différents entrepreneurs, c'est l'entreprise Guicherd TP qui est retenue car moins disante. Le conseil municipal après avoir



délibéré en date du 25 septembre 2015 décide de confier ces travaux à cette entreprise bien connue à Sainte Marie d'Alvey sachant que les travaux seront suivis par les services de L'ONF.

Le marais de la Crusille

Le dernier souvenir de Michel Thuillier fauchant le marais est bien lointain ! Il faut dire que ce n'était pas toutes les années que le temps était assez chaud pour l'assécher complètement et permettre au tracteur de le traverser. Il ne s'agissait pas de répéter la légende qui disait que par le passé, une cavité profonde y avait englouti un char avec ses bœufs ! Classés Natura 2000, ces marais d'altitude bénéficient d'une biodiversité exemplaire et des actions de protection (amphibiens surtout)

sont menées depuis quelques années par Patrimoine Sauvage, aidé aujourd'hui par la FAPLA (Fédération des Associations de Protection du Lac d'Aiguebelette), le relais local du Conservatoire des espaces naturels. C'est ainsi qu'après un temps de réflexion, un accord fut conclu entre les deux parties et se solda par la vente définitive du marais de Michel permettant qu'il rejoigne les sites gérés par le conservatoire. Plus qu'une vente, une transmission de patrimoine !



A noter que ce marais est sur le territoire de la commune de Novalaise

Défibrillateur

Un défibrillateur a été installé dans l'enceinte de la mairie vers le petit garage.

Comment l'utiliser ?

La victime ne réagit pas, ne respire pas et un défibrillateur est disponible : entreprenez la réanimation cardio-pulmonaire jusqu'à l'arrivée du défibrillateur et assurez-vous que l'alerte a été donnée (pompiers 18, SAMU 15, numéro unique 112). Dès qu'il est disponible, mettez le défibrillateur en marche et suivez les instructions de l'appareil. Restez calme.

Dénudez la poitrine de la victime et placez les électrodes selon les instructions figurant sur l'emballage ou



sur les électrodes elles-mêmes. Assurez-vous que personne ne touche la victime lorsque le défibrillateur analyse le rythme cardiaque de la victime. Si un choc électrique doit lui être administré, assurez-vous que personne ne touche la victime. Appuyez sur le bouton si cela vous est demandé. Un défibrillateur entièrement automatique administrera le choc sans votre interven-

tion. Si le défibrillateur vous invite à faire des compressions thoraciques, faites-les sans tarder. Continuez la réanimation jusqu'à ce que les secours d'urgence arrivent et poursuivent la réanimation ou que la victime reprenne une respiration normale.

N'éteignez pas le défibrillateur et laissez les électrodes en place sur la poitrine de la victime. Si celle-ci reste inconsciente mais respire normalement, mettez-la sur le côté en position d'attente.

Des formations grand public existent. Si vous voulez plus de renseignements, rapprochez-vous de la Croix-Rouge, FFSS, Croix blanche, association de sécurité civile, votre caserne de sapeurs-pompiers...



Bacs normés bientôt obligatoires

Les sacs poubelles, les bacs ronds et autres corbeilles ne sont plus adaptées aux normes actuelles de collecte des ordures ménagères. Ces contenants, non réglementaires, doivent être collectés manuellement par les agents ce qui n'est pas sans conséquence à plus ou moins long terme pour leur santé. Les usagers qui ne sont pas des-

servis par des bacs collectifs devront se munir d'un bac roulant respectant les normes EN 840. Cela contribuera également à une plus grande propreté de l'espace public de notre commune.



Collecte ligue contre le cancer

Cette année, des bénévoles de GRESIN (en attente de trouver 1 ou 2 personnes de la commune) ont recueilli la somme de 1090 €.

Merci à tous les donateurs pour leur bon accueil et leur générosité.

Le 13 octobre, 13 personnes du canton de St Genix ont participé à une journée des bénévoles à La Ravoire.

Le 9 novembre, une journée leur a permis de rencontrer les chercheurs du centre Albert Bonniot de Grenoble qui leur ont fait part de leurs recherches.

Nous vous rappelons les missions de la ligue :

- Recherche scientifique et médicale
- Actions pour les malades et leurs proches
- Prévention et promotion des dépistages
- Information au public

- Mobilisation de la société pour le cancer
- Aussi nous continuerons à vous solliciter chaque année.

L'équipe des bénévoles

Pour tout renseignement complémentaire

Comité contre le cancer
10 Avenue Jean Jaurès
73000 CHAMBERY
Tél 04 79 62 19 46

L'OPAH de l'Avant Pays Savoyard et de la Chautagne

Des aides pour vos travaux de rénovation ! Ensemble améliorons votre habitat

Les objectifs de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) lancée par le Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard au mois d'octobre 2013, pour une durée de 3 ans traduisent la politique volontariste et incitative du territoire pour la réhabilitation de l'habitat ancien.

Les enjeux sont de trois ordres :

- Préparer la transition énergétique en améliorant la qualité énergétique des logements
- Lutter contre l'habitat dégradé
- Adapter les logements aux personnes âgées et/ou handicapées

Des aides financières et des conseils gratuits

Concrètement, l'OPAH permet, sous conditions de ressources, d'attribuer des aides financières pour la réalisation de travaux et d'accompagner gratuitement la préparation des projets, du premier contact au versement de la subvention au propriétaire.

Qui est concerné ?

Conditions d'éligibilité aux aides dans le cadre de l'OPAH :

- Vous habitez une des 54 communes de l'Avant Pays Savoyard et de la Chautagne
- Vous occupez ou vous louez un logement dont vous êtes propriétaire
- Vous souhaitez faire des travaux
- Votre logement est construit depuis plus de 15 ans
- Votre logement n'a pas donné lieu à un prêt à 0% pour l'accession à la propriété au cours des 5 dernières années

Selon vos revenus, vous pouvez bénéficier de subventions.

Quels travaux sont aidés ?

- Les travaux améliorant la qualité énergétique : isolation, menuiseries, chauffage, énergie renouvelables...
- Les travaux permettant le maintien à domicile des personnes âgées et/ou à mobilité réduite : douche à l'italienne, siège monte escalier, rampe d'accès à l'habitation...
- Les travaux améliorant la sécurité, la salubrité : humidité, absence de chauffage...

➔ Pour savoir si vous pouvez bénéficier d'une aide et connaître le dispositif de l'OPAH, munissez-vous de votre dernier avis d'imposition (pour les projets des propriétaires occupants) et composez le 0 800 400 522 (appel gratuit depuis un poste fixe) afin que les conseillères d'Habitat et Développement puissent vous renseigner et éventuellement, vous proposer un rendez-vous à domicile.



Un accompagnement renforcé dans le cadre du programme « Habiter Mieux »

Vous réalisez des travaux d'amélioration thermique, après vérification de l'éligibilité de votre dossier, l'équipe d'animation se déplace chez-vous gratuitement pour :

- réaliser le diagnostic thermique de votre logement
 - affiner avec vous votre projet de travaux
 - monter vos dossiers de subvention
 - suivre avec vous le bon déroulement de vos travaux
- L'objectif est de réduire la consommation énergétique de votre logement d'au moins 25%.



Une idée de recyclage

Finalement, les championnats du monde d'aviron nous ont fournis en grande quantité pendant les huit jours de compétition et nous ont assurés d'arriver facilement à notre but.

En conséquence, on a un maintenant un exemple de recyclage ici dans notre coin de Ste Marie d'Alvey. ■

Mary HEARN

À la foire annuelle florale de Dublin en juin de cette année, il y avait une exposition qui attirait l'attention : une serre fabriquée entièrement avec des bouteilles d'eau en plastique et des bambous. On a décidé d'en faire une ici à Ste Marie d'Alvey. La technique est simple. Coupez le fond de chaque bouteille et posez les l'une après l'autre sur un bambou attaché sur un encadrement de bois. Pour le modèle repéré sur Internet, nous avons besoin de mille bouteilles. Eventuellement, les bouteilles sont devenues une part entière de notre vie. Nous en avons parlé lors de la fête du Mont Tournier et les nouvelles se sont transmises entre nos voisins et amis dans le village. Les sacs pleins de bouteilles ont commencé à arriver jusqu'à notre portail suivis par des bambous et des conseils pour faire le toit.

■ Séance du 16 Février 2015

Compte administratif 2014

Le compte administratif 2014 est approuvé suivant le récapitulatif figurant au tableau

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		188 666.87	39 860.71		39 860.71	188 666.87
Opérations exercice	86 633.64	172 508.66	50 113.27	114 160.11	136 746.91	286 668.77
TOTAUX	86 633.64	361 175.53	89 973.98	114 160.11	176 607.62	475 335.64
Résultats de clôture		274 541.89		24 186.13		298 728.02
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS	86 633.64	361 175.53	89 973.98	114 160.11	176 607.92	475 335.64
Résultats définitifs		274 541.89		24 186.13		298 728.02

Une différence de 29.79 € est constatée avec le compte de gestion sur le résultat d'investissement due à une erreur de reprise des résultats du Syndicat d'Eau du Paluel en 2014 (déficit d'investissement du syndicat repris pour 9 433.74 € au lieu de 9 463.53 €).

Les résultats définitifs feront l'objet de l'affectation des résultats tels que résumés ci-dessous :

Excédent de fonctionnement :	274 541.89 €
Excédent d'investissement :	24 156.34 €
Résultat de clôture 2014 :	298 698.23 €

Contrats de location

Les renouvellements des contrats de location de l'appartement, de la cave et du garage mairie et du garage 1 du bâtiment annexe du presbytère sont approuvés.

Restaurant scolaire

Le conseil approuve le renouvellement de la convention concernant le fonctionnement du restaurant scolaire du regroupement pédagogique intercommunal. La gestion est faite intégralement par la mairie d'Avressieux et les communes de Rochefort et Ste Marie d'Alvey versent une participation calculée suivant le nombre de repas pris par les enfants de la commune.

Prévisions de travaux pour 2015

- Voirie : enrobé sur chemin de Forchin. Un devis avait été établi en 2014 par l'entreprise Eiffage ; l'entreprise Favier sera aussi consultée pour mise en concurrence.
- Appentis pour matériel de déneigement : construction à prévoir attenante au local abritant le sel de déneigement. Un contact sera pris avec un architecte pour constitution du dossier de permis de construire.
- Plan de la commune à refaire pour affichage au village : consultation de Pic Bois

■ Séance du 23 mars 2015

Budget primitif 2015

Le budget primitif 2015 est adopté pour les montants suivants :

- en dépenses de fonctionnement à 133 854.66€ (dont 34 693.66 € de prélèvement pour l'investissement)

Syndicat des eaux du thiers

Après avoir pris connaissance des éléments sur le réseau d'eau de cette commune, le conseil donne son accord sur l'adhésion de la commune de St Pierre de Genebroz au Syndicat des Eaux du Thiers à compter du 1/01/2016 et sur la modification des limites du périmètre actuel.

Forêt communale

M. le Maire présente le programme de coupes ou travaux à effectuer dans la forêt communale : vente d'une coupe de douglas de 220 m3 – entretien plantations (prévoir un passage) – pose d'un panneau d'interdiction au lieudit St Bonnet – étude pour la réalisation de pistes dans les parcelles récemment acquises. Une information sera faite au printemps pour juger de l'opportunité de mettre en place une coupe d'affouage à l'automne.

Questions diverses

- détecteur de fumées appartement
- repas 3e âge
- déneigement

- en recettes de fonctionnement à 432 391.89 €
- en recettes et dépenses d'investissement à 74 690 €

Les taux d'imposition sont maintenus au même niveau qu'en 2014, soit :

- Taxe d'habitation : 8.77 %
- Foncier non bâti : 11.87 %
- Foncier non bâti : 64.20 %

La météo en 2015

douces ont affiché durant la quasi-totalité du mois de novembre. La dernière semaine était un peu plus hivernale mais en général l'ensoleillement a été très généreux.

Décembre a commencé de la même façon souvent avec les matinées fraîches et les belles après-midi. Ce dernier mois de l'année s'est terminé exceptionnellement doux, ensoleillé et sec.

En pensant peut-être que cela serait intéressant, j'ai calculé ces chiffres pour faire des comparaisons. L'année 2003 est remarquable mais à part ça ???

Mary HEARN



	Températures minimum °C	Températures maximum °C	Précipitations en mm
Janvier	2.6	8	1657 (10 de neige)
Février	2.9	9.5	193 (33 de neige)
Mars	4.7	14.2	74
Avril	8.2	18.7	69.5
Mai	9.8	20.1	145
Juin	15.1	26.4	91
Juillet	15.4	23.8	308
Août	14.9	24.7	70
Septembre	13.4	22.6	33
Octobre	11.4	19.5	90
Novembre	6.9	13.5	147.5
Décembre	2.2	6.5	69
Total			1457.50 mm

	Moyenne des T° mini °C	Moyenne des T° max °C	Moy Précipit. en mm	Neige
2001	9.98	16.7	1707	23
2002	10.68	16.65	1819	15
2003	11.14	19.31	960	72
2004	10.08	17.44	1073	141
2005	9.11	15.82	1153	157
2006	9.20	17.12	1106	67
2007	8.38	16.67	1461	30
2008	8.26	16.47	1339	90
2009	8.60	16.8	1085	126
2010	7.55	15.65	1290	220
2011	9.10	17.45	1248	9
2012	8.29	16.54	1412	59
2013	7.84	15.17	1395	166
2014	8.95	17.29	1457	43
2015	9.27	17.42	1246	133

Sans caractère exceptionnel, l'hiver a connu plusieurs épisodes neigeux pendant la deuxième quinzaine de janvier et la première semaine de février. A part ces deux périodes, c'était plutôt doux pour la saison.

Après un mois de mars proche de la normale, les mois d'avril et mai ont été marqués par des pics de chaleur précoce. Ils ont été bien ensoleillés et entrecoupés de périodes de précipitations.

Malgré les températures assez hautes, les précipitations ont continué jusqu'au 17 juin. Ensuite, on a eu un été très chaud et sec avec un ensoleillement très généreux. Mais, suite à quelques journées de pluie, la pluviométrie a affiché proche de la normale.

A l'automne, les températures sont restées dans l'ensemble fraîches pour la saison et on était souvent dans le brouillard jusqu'au 22 octobre puis les valeurs exceptionnellement

Ce budget comporte les investissements suivants :

- Réfection du chemin de Forchin
- Construction d'un abri pour matériel de voirie
- Création de pistes dans la forêt communale

- Installation d'un défibrillateur
- Remplacement du panneau communal d'information

Questions diverses

- Communes nouvelles • élections

■ Séance du 22 juin 2015

Défibrillateur

Un défibrillateur a été acheté à Rumilly Médical et est installé ce jour sur le bâtiment du four communal pour être facilement accessible. Mme Rey, membre de l'entreprise, fait une formation sur l'utilisation de ce matériel au conseil municipal et aux personnes présentes de la commune, la population ayant été largement invitée.



modifications.

Plan de la voirie

L'entreprise Pic Bois a fait une proposition de plan de la commune pour être affiché sur la place de la mairie. Des modifications sont apportées : logos, photos, rectifications d'orthographe et de visuel... Le plan sera validé après la prise en compte de ces

Mini-contrat de développement

Par courrier du 28 mai, le Conseil Général fait savoir que l'enveloppe du mini-contrat de développement n'a pas été utilisée en totalité. Il propose un délai supplémentaire jusqu'au 30 novembre pour déposer un dossier. Le conseil se rendra à l'église le samedi 4 juillet pour juger des travaux à effectuer sur les peintures intérieures dégradées.

Convention instruction autorisations urbanisme

Monsieur le Maire, RAPPELLE à l'assemblée la loi n° 2014-336 du 2/3/2014 qui, à compter du 1/7/2015, met fin à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme de la commune puisqu'elle appartient à un EPCI comptant une population supérieure à 10 000 habitants. RAPPELLE à l'Assemblée la délibération du 24/2/2015 portant création, au sein de la Communauté de Communes Val Guiers, d'un service d'Application du Droit des Sols (ADS) pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme à l'attention des Communes membres de la CC Val Guiers et des Communes membres de la CC Les Vallons du Guiers et ce, dès le 1/7/2015.

INFORME qu'il y a lieu de passer une convention avec la Communauté de Communes Val Guiers afin de préciser les modalités de mise à disposition du service d'Application du Droit des Sols (ADS) de la CC Val Guiers pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.

PRESENTE le projet de convention avec la Communautés de Communes Val Guiers :

- Chaque Maire demeure seul compétent pour signer les décisions et notifications de délais
- Les missions du service sont équivalentes à celles effectuées par les services de l'Etat jusqu'à présent
- L'ensemble des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol sont concernés.
- Le service ADS apportera une assistance dans le cadre

Création pistes dans forêt communale

M. le Maire présente le dossier de création de pistes forestières dans le nouveau soumis de la forêt communale afin de rendre exploitable cette partie de la forêt. Les travaux consisteraient en la création de deux pistes d'une largeur de 3 ml, d'une longueur totale de 390 ml et de deux places de retournement ainsi que le reprofilage de la piste depuis le réservoir jusqu'à la partie boisée. Ces travaux estimés à 6200 € feraient l'objet d'une consultation d'entreprises.

Pour la maîtrise d'œuvre, la commune peut réaliser elle-même le suivi ou la confier à l'ONF par convention moyennant une rémunération d'environ 12% du montant des travaux.

Le Conseil Municipal décide de confier la maîtrise d'œuvre du dossier de création de pistes forestières à l'ONF et autorise M. le Maire à signer la convention correspondante (rémunération estimée à 12 % du montant des travaux).

Garage communal

M. le Maire rappelle que la construction d'un garage communal a été inscrite au budget de l'exercice 2015. Il donne connaissance de la proposition d'Estelle Comte, architecte à St Genix/Guiers, pour la préparation et le suivi du dossier.

Le Conseil Municipal confie à Estelle COMTE les prestations suivantes :

- Etudes préliminaires : 500 € HT
- Avant-projet définitif : 500 € HT
- Dossier de permis de construire : 700 € HT
- DCE : 800 € HT

soit un total de **2 500 € HT**

et dit que la commune assurera la direction de l'exécution des contrats de travaux et autorise M. le Maire à signer le bon de commande pour les missions retenues.

de la contestation des DAACT

- Les dépenses de ce service seront retracées au sein d'un budget annexe qui sera équilibré en dépenses et recettes
- Chaque Commune s'acquittera d'une participation forfaitaire annuelle calculée en fonction du nombre d'habitant et d'une participation calculée en fonction du nombre et du type de dossier instruit selon des prix unitaires prédéterminés dans la convention
- Chacune des deux Communautés de Communes adhérentes s'acquittera d'une participation correspondant à la moitié du déficit constaté annuellement.

Le Conseil municipal APPROUVE le projet de convention présenté et MANDATE le Maire pour signer et appliquer cette convention avec la CC Val Guiers.

■ Séance du 5 Octobre 2015

Création pistes dans forêt communale

M. le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée pour la création de pistes dans la forêt communale.

Les offres reçues sont les suivantes :

• Entreprise GUICHERD	4 690 € HT
• Entreprise JEANNOT	6 350 € HT
• Entreprise OFFREDI	6 660 € HT
• Entreprise BAVUZ	7 308 € HT
• Entreprise GAVEND	7 790 € HT

et sont conformes au dossier de consultation établi par l'ONF. L'entreprise Damian-Picollet n'a pas donné suite.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré : attribue les travaux à l'entreprise Guicherd de Ste-Marie, dit que les travaux seront suivis par les services de l'ONF suivant convention de maîtrise d'œuvre au prix global fixé forfaitairement à 744 € HT, autorise M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché et au contrat de maîtrise d'œuvre.

Garage communal

M. le Maire rappelle qu'un dossier de permis de construire avait été déposé pour la construction d'un garage communal et qu'il a été accordé le 18 septembre 2015. Il propose de lancer une consultation d'entreprises pour la réalisation sur la base du dossier établi par Estelle COMTE, architecte, pour réalisation à partir de mars 2016. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

décide de lancer une consultation d'entreprises en procédure adaptée ouverte pour les travaux de construction d'un garage communal avec 2 lots (estimation des travaux à 28 671 € HT), approuve le règlement de consultation proposé, autorise M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.



Collège St Genix/Guiers

Une participation sera versée à la commune de St Genix/Guiers pour la participation aux frais de fonctionnement du gymnase par les élèves du collège, soit 238.74 € (6 élèves x 39.79).

D'autre part, les délégués du syndicat du collège font le compte-rendu de la dernière réunion qui avait pour objet la dissolution de ce syndicat. Une délibération devra être prise par les communes membres.

Questions diverses

- Questions diverses : bons activités • opération broyage • contrat territoire lecture • planning arrosage

Mini-contrat de développement

Dans le cadre du mini-contrat de développement, une enveloppe reste disponible pour la réfection intérieure de l'église. Une proposition de M. Rocco De Bonis, architecte, est présentée comprenant le mesurage intérieur de l'église et la préparation du dossier de subvention. Des précisions sont à demander sur les honoraires demandés avec négociation sur le montant.

Mise à disposition des biens au Syndicat du Thiers

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, suite à l'arrêté préfectoral du 29/5/2013 qui autorise l'extension du périmètre du Syndicat des Eaux du Thiers à la commune de Ste Marie d'Alvey, une convention d'adhésion aurait dû être établie. Il demande l'autorisation de signature pour la convention et pour le procès-verbal de mise à disposition des biens pour régularisation. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer la convention d'adhésion au Syndicat des Eaux du Thiers à compter du 1er janvier 2014 dont le projet est joint et le procès-verbal de mise à disposition des biens figurant dans le tableau annexé à la présente délibération.

Collège St Genix/Guiers

Le Conseil Municipal valide la dissolution du Syndicat Intercommunal du Collège « La Forêt » au 1er janvier 2016 et accepte le transfert de l'actif présenté sur le certificat administratif au département, à l'exception de l'extension du gymnase réalisée de 1994 à 1997 qui revient à la commune de Saint-Genix-sur-Guiers. Il est précisé que le département se substituera de plein droit au syndicat intercommunal du collège.

Schéma de cohérence territoriale

Un courrier en date du 28 septembre 2015 a été envoyé par la Direction des Territoires pour la mise

en compatibilité des documents d'urbanisme avec le schéma de cohérence territoriale de l'avant-pays savoyard approuvé le 3 septembre 2015. Les cartes communales, comme à Ste Marie d'Alvey, ne bénéficient pas de délai pour cette mise en compatibilité qui doit être engagée sans délai. Un courrier sera fait au Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard pour diagnostic sur ce document communal.

Concert

Sainte Marie Animation envisage la reconduction

d'un concert à l'église en juin 2016 et demande un engagement de subvention pour prévoir son budget. Le conseil donne un accord pour une subvention de 500 € sur le budget 2016. Certains conseillers émettent le souhait de la gratuité ou d'un tarif préférentiel pour les enfants.

Questions diverses

• agenda accessibilité • devis Adélie retenu pour bulletin • virement de crédits • achat souffleur • rapports SIEGA et Syndicat du Thiers • courrier syndicat Haut-Rhône

Séance du 27 novembre 2015

Une minute de silence est observée à la mémoire des victimes des attentats du 13 novembre 2015 à Paris.

Communauté de Communes Val Guiers

Approbation des modifications de statuts

Monsieur le Maire,

DONNE lecture au conseil municipal des modifications des statuts de la Communauté de Communes Val Guiers intégrant de nouvelles compétences et modifiant ou précisant certaines compétences qu'elle exerce actuellement, approuvées par délibération du conseil communautaire du 29 septembre 2015,

DONNE lecture de la délibération de la communauté de communes Val Guiers en date du 29 septembre 2015 approuvant la définition de l'intérêt communautaire de ses compétences,

EXPOSE que, les conseils municipaux disposent de trois mois à compter de la notification pour délibérer sur les modifications proposées (courrier reçu le 12/10/2015), Monsieur le Maire invite donc le conseil municipal à se prononcer sur cette modification statutaire, le Conseil MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-17,

Vu le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes présenté,

ADOpte à l'unanimité les modifications statutaires de la communauté de communes Val Guiers exposées dans l'annexe jointe de la présente délibération avec une prise d'effet au 01/01/2016,

Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Savoie

M. le Maire présente le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) transmis par M. le Préfet de la Savoie à l'issue de la commission départementale de coopération intercommunale

(CDCI) du 12 octobre 2015. Les conseils municipaux sont appelés à donner un avis sur ce projet dans les deux mois à compter de la notification.

Il communique également les documents explicatifs transmis lors de la réunion du 4 novembre à Domessin sur la fusion proposée des communautés de communes Val Guiers, du lac d'Aiguebelette et de Yenne qui concerne la commune.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

émet, à l'unanimité, un avis favorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale transmis par M. le Préfet de la Savoie.

Réfection intérieure de l'église

Demande de subvention

M. le Maire informe le conseil que des crédits restent disponibles au niveau du département pour le financement de la restauration de l'église dans le cadre du mini-contrat de développement. Ce dossier a été étudié par l'atelier Rocco De Bonis, architecte à La Motte Servolex et les travaux de réfection, d'amélioration et de conformité sont estimés à 120 000 € HT, hors maîtrise d'œuvre et coordonnateur (16 400 € HT). Le conseil décide de déposer un dossier au département sur cette base sachant que les travaux seront validés en fonction de l'accord de subvention.

Construction garage communal

Commission appel d'offres

M. le Maire rappelle que, par délibération du 5 octobre 2015, le conseil avait décidé de lancer une consultation d'entreprises en procédure adaptée ouverte pour les travaux de construction d'un garage communal avec 2 lots. La date de remise des plis étant fixée au 27 novembre, il demande au conseil de procéder à l'élection d'une commission d'appel d'offres et de l'autoriser à signer toutes les pièces relatives au marché.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

élit les membres de la commission d'appel d'offres chargés de l'ouverture des plis pour la construction d'un garage communal et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES : 79 630.69 €

CHARGES à CARACTÈRE GÉNÉRAL	32 831.26
Eau et assainissement	320.23
Electricité	5 596.19
Combustibles	1 368.90
Carburants	0
Fournitures d'entretien	0
Fournitures de voirie	1 517.46
Fournitures petit équipement	512.10
Fournitures administratives	1 040.95
Entretien de terrains	788.88
Entretien forêt	32.96
Entretien de bâtiments	666.00
Entretien voirie et réseaux	7 923.95
Entretien biens mobiliers	959.97
Maintenance	1 638.50
Primes d'assurances	3 150.86
Documentation générale	366.88
Indemnité trésorier	245.28
Versement organismes de formation	156.00
Fêtes et cérémonies	1 882.77
Publications (bulletin municipal)	1 398.25
Frais d'affranchissement	101.54
Frais de télécommunications	975.41
Indemnité gardiennage église	120.00
Remboursement à la collectivité (fonctionnement écoles)	659.40
Taxes foncières	1 032.00
Cotisations	376.78
CHARGES DE PERSONNEL	21 145.30
Rémunération personnel	12 554.50
Charges sociales	8 590.80
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	20 404.17
Indemnités élus + cotisations	13 697.34
Contributions aux organismes de regroupement	1 699.24
Subventions associations	2 535.05
Participation fonctionnement restauration scolaire	2 472.54
Opération d'ordre	1 860.20
REVERSEMENT fonds garantie ressources	3 388.48
INTÉRÊTS DES EMPRUNTS	1.28

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES : 432 125.60 €

	Réalisé
PRODUITS DES SERVICES	5 366.22
Vente de bois	3 957.42
Redevance occupation domaine public EDF	1 408.80
IMPOTS ET TAXES	92 092.85
Taxes foncières et d'habitation	30 700.00
Attribution de compensation versée par Val Guiers	2 800.00
Taxe sur l'électricité	1 204.85
Taxe sur les pylônes électriques	17 584.00
Taxe additionnelle aux droits de mutation	39 804.00
DOTATIONS – SUBVENTIONS – PARTICIPATIONS	51 084.50
Dotations de l'Etat	21 907.00
Dotation élus locaux	2 812.00
Fonds départemental de taxe professionnelle	24 606.00
Compensation des exonérations	1 645.00
Divers	114.50
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	7 148.96
Revenus des immeubles	5 552.22
Produits divers	1 596.74
Remboursement assurance	1 373.55
Opération d'ordre	517.63
EXCÉDENT FONCTIONNEMENT REPORTÉ	274 541.89

SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES : 30 815.08 €

Régularisation écritures	739.61
Capital des emprunts	255.37
Garage communal - Honoraires	2 040.00
Voie - Chemin de Forchin	22 243.75
Défibrillateurs	3 540.20
Plan communal	1 304.40
Forêt communale - Etude pistes	691.75

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES : 39 057.10 €

Excédent affecté à l'investissement	24 156.34
Fonds de compensation TVA	8 987.31
Taxe d'aménagement	3 662.72
Régularisation écritures	2 082.18
Subvention en annuités du département / forêt	168.55

Excédent global de clôture 2015 : 360 736.93 € (chiffre provisoire au 21/12/2015)



Le SCOT de l'Avant Pays Savoyard

Schéma de cohérence territoriale

L'année 2015 aura été celle de la finalisation de l'élaboration du SCOT avec l'approbation par le comité syndical le 30 juin 2015, après 8 années de travail, de débats et de réflexions, de péripéties de périmètre(s) et d'évolutions réglementaires.

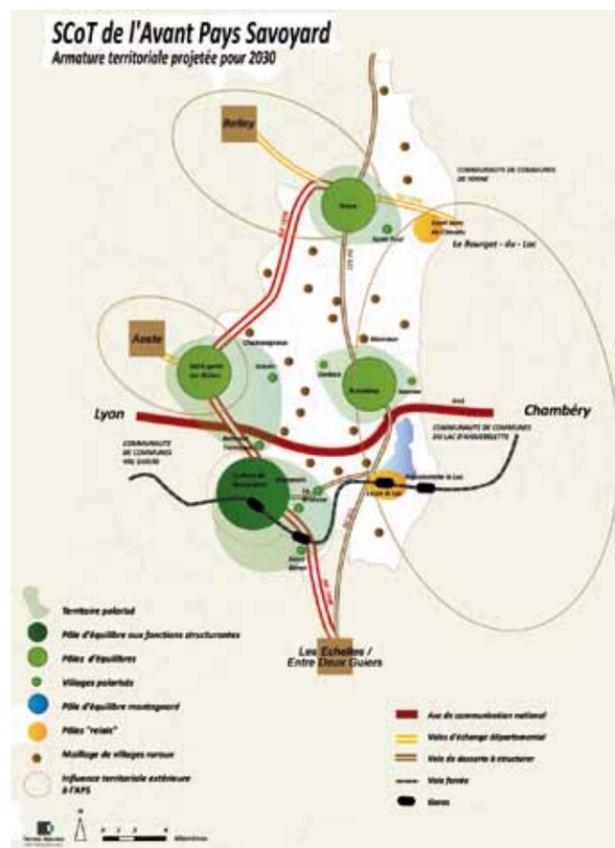
L'élaboration du SCOT a permis de :

- créer un espace de dialogue entre le SMAPS, les Communautés de Communes et l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire,
- identifier ses forces et faiblesses pour anticiper les changements à venir,
- élaborer et affirmer une stratégie partagée du développement du territoire,
- prévoir les besoins en consommation d'espace du territoire pour les années à venir,
- inscrire le territoire dans une logique de développement durable en luttant contre la consommation excessive de terres agricoles, les émissions de gaz à effet de serre, en préservant la biodiversité etc.

Le SCOT est le moyen de mettre en place une véritable politique d'aménagement sur le long terme, à une échelle adaptée aux différentes problématiques de l'Avant-Pays Savoyard.

Les élus ont travaillé pendant des années pour parvenir à l'élaboration d'un projet ambitieux qui permettra de conforter les enjeux du territoire.

Le territoire dispose donc aujourd'hui d'un document de planification pour les 20 ans à venir, et ainsi apporter une vraie inflexion à la rapide consommation de l'espace qui met en danger la pérennité de l'agriculture.



Toutefois l'approbation du SCOT n'est pas une fin en soi, elle est au contraire le commencement d'une nouvelle étape : celle de la mise en oeuvre du document.

Les communes disposent d'un délai de 3 ans à compter du 3 septembre 2015 pour mettre leur document d'urbanisme en compatibilité avec le SCOT. (Déc. 2015)

CONTACT

Adeline MASBOU, chef de projet SCOT
 Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard
 ZI Val Guiers • 73330 Belmont Tramonet
 Tél : 04 76 37 21 54 • adeline.masbou@avant-pays-savoie.com



Réforme territoriale 2015 (loi NOTRe)

Régions et départements bénéficiaient de la clause de compétence générale, qui leur donnait une capacité d'intervention générale dès que l'intérêt de leurs territoires pouvait être invoqué. Cette clause de compétence générale a été supprimée dans la loi promulguée le 7 août 2015 et les compétences des échelons territoriaux redéfinies. La mise en place progressive des nouvelles organisations territoriales s'étalera de 2016 à 2018.

Régions : le nombre des régions françaises passera au 1er janvier 2016 de 22 à 13. Notre région s'appellera désormais Rhône Alpes Auvergne et son chef-lieu proposé est Lyon. Il ne deviendra définitif qu'après son vote par le nouveau conseil régional. La région Rhône Alpes Auvergne est la deuxième région métropolitaine après l'Île de France, tant par sa population, que sa richesse par habitant et son nombre d'emplois.

Les responsabilités des régions sont renforcées dans la loi. La région est la collectivité territoriale responsable, sur son territoire, de la définition des orientations en matière de développement économique, de l'aide aux entreprises (compétence exclusive) et de la gestion des fonds européens. Elle devient aussi responsable de l'aménagement durable du territoire.

La région a déjà la charge des lycées. La propriété des collèges appartenant aux départements lui est obligatoirement transférée par la loi (mais leur gestion reste départementale). Ce transfert de propriété est facultatif pour les collèges appartenant à des communes ou intercommunalités.

La compétence transport devra être transférée des départements aux régions avant début 2017 (transport inter urbains et scolaires, TER et voirie). La gestion des voiries départementales reste à la charge des départements.



Conseils départementaux : la loi de janvier 2014 désignait déjà le département comme chef de file en matière d'aide sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires. Cette responsabilité des compétences de solidarité est confirmée dans la loi 2015. Elles représentent en moyenne environ 50% de leurs dépenses annuelles (35% en Savoie). Si les conseils départementaux perdent leur autonomie d'intervention sur le développement économique, l'entretien des collèges, les transports scolaires et la compétence

transport, ils gardent leurs autres compétences actuelles (incendie, tourisme...). La loi leur confie aussi une tâche de solidarité territoriale avec le développement d'experts qui devront assister les communes dans le montage de leurs projets d'aménagement.

Dans chaque département, une révision du schéma départemental de coopération intercommunale sera arrêtée avant le 31/3/2016. Le projet de schéma, proposé par la préfecture de la Savoie, prévoit un regroupement des trois communautés de commune de Yenne, du lac d'Aiguebelette et Val Guiers au sein d'une même communauté de 24 300 habitants. Les conseils municipaux devront se prononcer avant le 15/12/2015.

Communautés de communes (EPCI) : La loi renforce les communautés de communes comme niveau territorial. Depuis 2014, toute commune fait partie d'une communauté de communes. Un seuil minimum de 15 000 habitants est imposé à la constitution de communauté de communes, mais ce seuil est accompagné de dérogations.

Compétences : la loi impose le transfert à l'intercommunalité de la gestion des déchets, du tourisme, de l'assainissement et de l'eau suivant un échéancier défini. Certaines de ces compétences sont déjà transférées à la CC Val Guiers.

Le transfert à l'intercommunalité des compétences des communes en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de cartes communales est inscrit dans la loi d'urbanisme de 2015 (sauf si dans les trois mois précédant la date butée du 27/12/2017, 25% des communes représentant 20% des habitants s'y opposent). **Suivant sa taille, l'EPCI prend la dénomination de communauté de communes, de communauté d'agglomération (si plus de 50 000 hab), de communauté urbaine (si plus de 250 000 hab) ou de métropole (si plus de 400 000 hab).**

L'élection des responsables des communautés de communes au suffrage universel n'a finalement pas été retenue en raison de l'opposition du Sénat.

Commune : la commune est confortée dans la loi. Elle est l'échelon de base de la démocratie locale. Elle demeure l'unique échelon des collectivités à disposer de la clause de compétence générale. De nouveaux outils sont proposés qui favorisent le regroupement des communes.

Réponses des mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	R	E	G	I	O	N	A	L	E	S
II	E	L	E	C	T	I	O	N	S	
III	C	U	L	T	E		F		T	A
IV	I	S	E	E				N	I	L
V	D		E	R	E			R	E	M
VI	I	N	S	E	R	A	I		E	T
VII	V	A			I	M	B	U		E
VIII	E	G	O	I	N	E		T	A	S
IX	R	E	I	T	E	R	E		R	
X		R	E	E		E	T	A	T	S



Informations pratiques

Structure	Téléphone	Adresse mail Site internet	Ouverture
Mairie de STE MARIE D'ALVEY	04 76 32 59 33	mairie.sma73@orange.fr	Mardi de 13h30 à 17h30 Vendredi de 8h30 à 12h
Communauté de Communes Val Guiers	04 76 37 36 45	contact@ccvalguiers.fr ccvalguiers.fr	Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Syndicat des Eaux du Thiers	04 79 36 02 18	syndicat.eau.thiers@wanadoo.fr	
SIEGA (assainissement)	04 76 37 21 18	sie-guiers-ainan@orange.fr	
EDF (dépannage)	09 726 750 73		
SICTOM DU GUIERS (ordures ménagères)	04 76 93 54 98	contact@sictom-guiers.fr sictom-guiers.fr	Du lundi au vendredi de 8h à 12h Sur rendez-vous l'après-midi
Impôts-Centre finances publiques de Chambéry	04 79 70 72 03		
Trésorerie Pont de Beauvoisin	04 76 37 04 63	t073025@dgfp.finances.gouv.fr	Du lundi au jeudi de 8h45 à 12h15 et de 13h à 16h
Déchetteries St Genix/Guiers ou Domessin			Lundi 14h-18h30 Du mardi au samedi de 9h30 à 12h et de 14h à 18h30 (fermeture à 17h du 1/10 au 31/3)

SAINTE-MARIE D'ALVEY : LE BLOG

Toutes les informations concernant
la commune sur :

<http://saintemariedalvey.eklablog.com/>

